



Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2019

Présents : Alain CUSSEY, Pierre DAUDEY, Marilyne FONTANIER, Fabienne DOLE, Mathieu LINIGER, Jean-Noël VALLET, Christine HUMBERTJEAN et Simone VALOT.

Absentes excusées : Isabelle KERN (*procuration à Simone VALOT*) Stéphanie FOURNIER,

Absents : Aurélie JAVANET, Julien WOITTEQUAND et James BOUVERET

Secrétaire de séance : Simone VALOT.

Le Conseil accepte à l'unanimité, soit 9 voix Pour, la proposition de M. le Maire d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

7. Complément : Remboursement à un conseiller l'achat de matériels

8. Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement en janvier 2020 et un référent communal 'Ambroisie'

1. Procès-verbal de la séance du 4 avril 2019 : Le compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2019 est approuvé. Vote : 9 voix Pour.

2. Modification budgétaire lotissement : facture géomètre

M. le Maire explique qu'il a reçu une facture imprévue du géomètre relative à la recherche de bornes au lotissement pour un montant de 262.20 € H.T.

Les crédits nécessaires pour régler cette facture n'ont pas été prévus au budget primitif du lotissement. M. le Maire propose donc de procéder à la modification budgétaire suivante :

Inscription au compte 6045-011 'Achats d'études (terrains)' de 300 € en augmentant pour le même montant le produit des ventes : compte 7015-70 'Vente de terrains aménagés'.

Les crédits pour les écritures d'inventaire de fin d'année doivent également être réajustés dans la même proportion :

. *Augmentation du compte 023 'Virement section investissement' et 021 'virement de la section de fonctionnement'*

. *Augmentation du compte 71355 'Variation de stocks de produits de terrains' et 3555 'Terrains aménagés'*

Cette modification budgétaire est approuvée à 9 voix Pour.

3. Transfert éventuel des compétences eau et assainissement à la CCLL

M. le Maire rappelle aux Conseillers que la "loi NOTRé" prévoyait le transfert obligatoire aux Communautés de communes des compétences eau potable et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire en donnant la possibilité aux communes de s'y opposer par délibération laquelle devra intervenir avant le 1^{er} juillet 2019.

Il faudra ensuite qu'au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population totale de la Communauté de Communes s'y opposent.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert sera reporté au 1^{er} janvier 2026 au plus tard.

M. le Maire présente la synthèse des différents scénarios de mise en œuvre et les conséquences financières de ces prises de compétences 'Eau potable' et 'Assainissement collectif' proposés par la CCCL et le cabinet d'étude.

Après discussion, compte tenu d'une part des impacts en particulier financiers de ces transferts pour les habitants et pour la commune et d'autre part des organisations complexes à mettre en place, le Conseil se prononce à l'unanimité, soit à 9 voix, CONTRE le transfert au 1^{er} janvier 2020 :

. de la compétence eau potable.

. de la compétence assainissement collectif des eaux usées

4. Ligne de trésorerie : reconduction et augmentation du montant maximum

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un crédit ouvert pour un an auprès d'une banque afin de disposer de trésorerie pour couvrir un éventuel décalage entre les recettes et les dépenses.

La ligne actuelle de 100 000 € à la Caisse d'Epargne arrive à échéance le 30 juin 2019. Cette année, avec les travaux importants de 'l'école-fromagerie', M. le Maire propose de renouveler et d'augmenter le montant de cette ligne de trésorerie en portant le montant à 200 000 €. Les conditions de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- . Taux révisable : T4M+marge 1,00 %. (T4M = -37% à la date de proposition).
- . Index flooré à 0.
- . Frais de dossier : Néant
- . Commission d'engagement : 0.20 %
- . Calcul des Intérêts : Exact/360
- . Paiement des Intérêts : trimestriel

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité des présents, soit 9 voix Pour.

5. Travaux école et ancienne fromagerie : Emprunt à court terme, spécial FCTVA

Les travaux de 'l'école-fromagerie' ont débutés. Les factures vont devoir être honorées très prochainement, le remboursement de la TVA n'aura lieu au mieux qu'en fin 2020. Aussi pour faciliter la gestion de trésorerie, M. le Maire propose de recourir à un emprunt à court terme, spécial FCTVA, de 150 000 €.

Au vu des propositions faites par le Crédit Agricole, la Banque Populaire et la Caisse d'épargne, Pierre DAUDEY propose de choisir la Caisse d'Epargne pour cet emprunt. Les conditions sont les suivantes :

- . Capital emprunté : 150 000 €
- . Taux fixe : 0.57 %
- . Durée : 2 ans
- . Frais de dossier : 225 €
- . Périodicité : Intérêts payables par trimestre et le capital à l'échéance

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité des présents, soit 9 voix Pour.

6. Participation éventuelle à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris

Suite au dramatique incendie de la Cathédrale Notre Dame à Paris, l'AMF et les Associations départementales des Maires proposent que les communes s'associent à l'élan de solidarité en effectuant un don à la fondation du Patrimoine.

Après discussion, le Conseil se prononce à 6 voix Contre, 2 Pour et 1 Abstention, en précisant qu'il est plus judicieux, compte tenu du montant annoncé des dons pour Notre Dame de Paris, de réserver les fonds à la réparation de l'église de la commune.

7. Remboursement à un locataire communal et à l'adjointe au Maire de leurs achats de matériels

- . Mme Hélène POUPENEY, locataire d'un logement au 10, rue du Bourg Sec, a acheté de la peinture pour rénover son appartement comme cela avait été prévu lors de son entrée dans les lieux.

M. le Maire propose de lui rembourser ses factures pour un montant de 341.10 €.

Le conseil accepte cette proposition à 9 voix Pour.

- . Mme Fabienne DOLE a acheté des protégés aliments qui serviront à la buvette des marchés pour un montant de 34.90 €.

Le Conseil accepte à 9 voix Pour le remboursement de ce montant à Mme DOLE.

8. Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement en janvier 2020 et d'un référent 'Ambroisie'

- . Le recensement de la population de la commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Avant le 15 juin 2019, il y a lieu de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du

recensement lequel sera effectué par un agent recenseur. Mme Simone VALOT a été désignée pour remplir cette fonction de coordonnateur.

- . Afin de prévenir l'apparition et de juguler la prolifération des ambrosies, plantes invasives aux pollens à fort potentiel allergisant, un arrêté préfectoral invite les maires à nommer un référent communal 'Ambrosie' qui aura pour mission :
 - . soit de mener une opération de vigilance afin qu'elle ne s'implante pas
 - . soit de localiser sa présence si elle existe et d'inciter les propriétaires et/ou occupants concernés à prendre les mesures appropriées pour la faire disparaître.Mme Marilyne FONTANIER a été désignée et a accepté cette mission.

9. Question diverses

. Autorisations d'urbanisme

Le Maire informe le Conseil que le propriétaire de la parcelle cadastrée E 834, située rue de l'Arborétum, a déposé une demande de certificat d'urbanisme pour la construction d'une maison d'habitation.

Cette parcelle est située au PLU en zone 1AU. Cette zone est «Une zone non équipée destinée à être urbanisée à court terme et dont la vocation est d'accueillir, dès à présent, des habitations, des commerces ou des activités non nuisantes, dans le cadre d'opérations soumises à des contraintes d'organisation de l'espace et d'une programmation des équipements. Les constructions sont autorisées sous réserve d'un aménagement cohérent ne compromettant pas l'aménagement ultérieur de la zone et dans la mesure où le financement des équipements nécessaires est assuré».

Le service urbanisme de la CCCL, qui a instruit cette demande de certificat d'urbanisme, a émis l'avis suivant : *«la demande peut être utilisée pour la réalisation de l'opération envisagée sous réserve des prescriptions suivantes: La commune ne prévoyant pas de travaux avant trois ans, les travaux de viabilisation du terrain et d'extension des réseaux d'eaux usées et d'eau potable seront à la charge du demandeur qui devra s'engager à les réaliser, les eaux pluviales devront être infiltrées à même la parcelle».*

Les autres dossiers d'urbanisme déposés en mairie seront présentés lors de la prochaine séance de conseil, le 24 juin 2019.

. Le Nettoyage de Printemps

la CCCL propose de procéder à une organisation par les communes d'une journée nettoyage en les accompagnant : affiches, communication sur le site internet, fournitures de sacs OM et TRI, le ramassage des sacs lors de la tournée habituelle, l'autorisation du Sybert pour le passage en déchetterie si nécessaire et une entrée à Nautiloue pour chaque enfant participant.

Après discussion, il a été décidé que cette journée correspondra à celle effectuée le 21 septembre lors de la journée « WORLD CLEAN UP ».

Levée de séance à 22h45

